

Bande de Gaza – Fiche contexte – 13 mars 2014

Depuis le début de la semaine, une escalade de violence frappe la bande de Gaza toujours sous blocus et le sud d'Israël impliquant l'armée israélienne et le Jihad islamique.

La majorité des medias francophones reprend le point de vue de l'armée israélienne selon lequel les forces armées israéliennes riposteraient à des attaques de la part du Jihad islamique.

Quelques exemples de la couverture médiatique :

« Des dizaines de roquettes ont été tirées mercredi depuis la bande de Gaza, tandis qu'Israël répliquait via une trentaine de raids aériens. » - [nouvelobs.com](#), le 13 mars 2014

« Après des tirs de roquette, Israël réplique par des frappes aériennes sur Gaza » - [lemonde.fr](#), le 12 mars 2014

« Israel Air Force responds to attempted mortar shell attack on IDF forces in southern Gaza Strip, near Rafah. » - [haaretz.com](#), le 11 mars 2014

Les faits:

Mardi 11 mars :

3 militants du Jihad islamique sont tués dans un raid israélien, après avoir tiré au mortier sur des troupes israéliennes dans le sud de la bande de Gaza.

Précision : Selon l'agence de presse Maan News, les brigades Al-Quds (branche armée du Jihad Islamique) explique, dans une déclaration publique, que les trois militants tentaient d'empêcher la progression de véhicules militaires israéliens approchant la zone :

« "They were in confrontation with the occupation trying to stop the progress of Israeli military vehicles which were approaching the area," the statement said. » - [Maan News, le 12 mars 2014](#)

Mercredi 12 mars :

Le Jihad Islamique envoie une soixantaine de roquette vers le sud d'Israël.

L'armée de l'air israélienne bombarde plusieurs sites dans la bande de Gaza.

Il n'y a pas de victime.

Jeudi 13 mars :

L'armée de l'air israélienne bombarde plusieurs sites à Rafah, dans le sud de la bande de Gaza. Trois Palestiniens sont blessés par une attaque ciblant un tunnel reliant Rafah à l'Égypte.

Une médiation égyptienne permet la mise en place d'un cessez-le-feu.

Notes aux rédactions, si vous souhaitez davantage d'informations sur la situation actuelle dans la bande de Gaza, nous vous suggérons de rentrer en contact avec :

- Amjad Al Shawa, directeur du Réseau des ONG palestiniennes (Palestinian NGO's Network - PNGO), un réseau de plus de 140 ONG : amjad@pngo.net / Portable 00972 599401297 ;
- Issam Younis, directeur de l'ONG de droits de l'Homme Al Mezan – issam@mezan.org/ portable : 00 970 8 2820442/7 ;
- Jaber Wishah – directeur du Centre palestinien pour les Droits de l'Homme (Palestinian Centre for Human Rights – PCHR) : wishajm@pchrgaza.org / Portable 00 972 599608806 / 00972 545915759

Quel est le contexte général dans la bande de Gaza ?

1. La bande de Gaza est une étroite bande de terre de 50km de long et de 7km de large entre la mer et Israël. C'est un territoire qui a une des plus fortes densités de population au monde. Étant donnée sa localisation côtière, la pêche y est la culture traditionnelle par excellence. Depuis 2006, suite à l'arrivée du Hamas au pouvoir, le territoire est sous blocus israélien et est quasiment coupé du monde, sans contrôle palestinien des frontières maritime, aérienne et terrestre. **Le blocus a de nombreuses conséquences négatives**

sur la vie quotidienne des Gazaouis et se combine à la forte croissance démographique et aux dégâts aux infrastructures pour restreindre considérablement l'accès de la population locale aux moyens de subsistance, aux logements et aux services essentiels, tels que soins de santé, éducation et assainissement.

2. La production dans la bande de Gaza est très faible. Les restrictions liées au blocus se rajoutent à la pénurie chronique d'électricité et perpétuent le taux de chômage

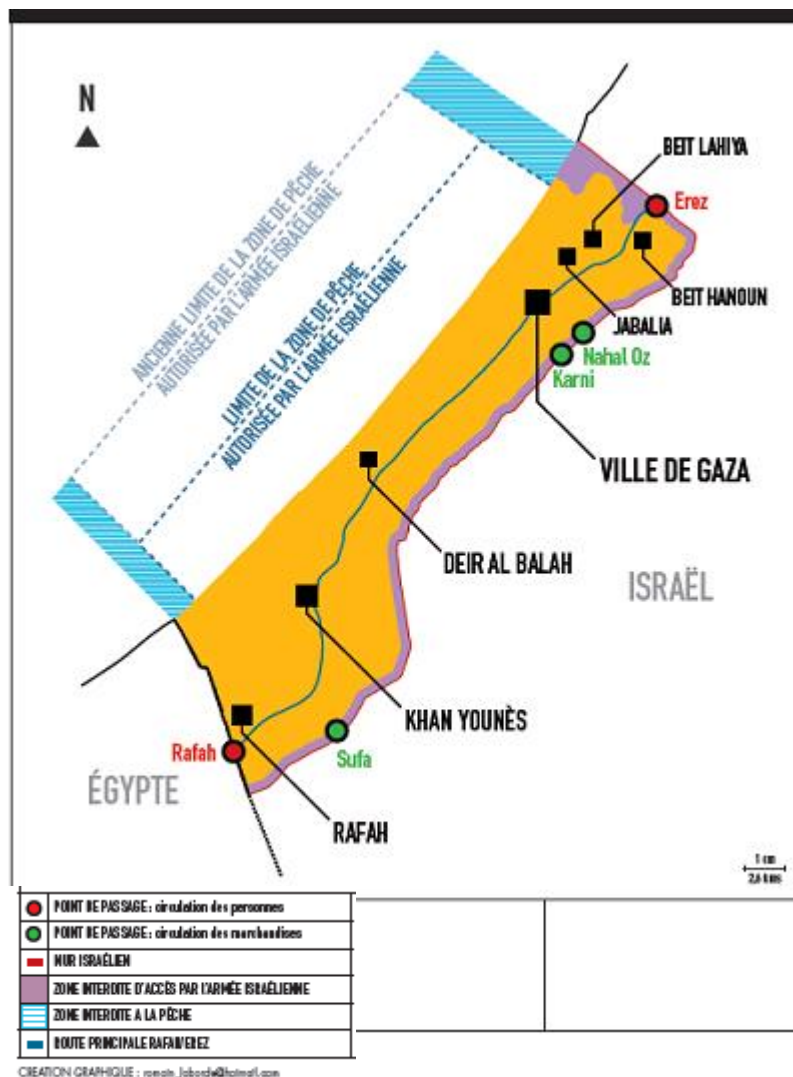
Bande de Gaza – Fiche contexte – 13 mars 2014

élevé, l'insécurité alimentaire et la dépendance à l'aide internationale : **57% des familles gazaouies souffrent d'insécurité alimentaire et 80% de la population reçoit de l'aide humanitaire.** Les restrictions imposées par Israël obligent la population gazaouie à faire appel au passage de Rafah, entre l'Égypte et Gaza, pour entrer et sortir de ce territoire tandis que des tunnels souterrains transportent l'essence et des matériaux de construction du pays voisin. Pourtant, avec la chute des Frères musulmans en Égypte, **le passage de Rafah a été fermé et la plupart des tunnels ont été détruits**, ce qui a détérioré encore plus la condition de vie des 1,7 millions de Palestiniens à Gaza.

3. En raison du manque de matériel de construction et des bombardements israéliens, il est impossible de moderniser ou même de conserver l'infrastructure de traitement des eaux usées. Comme conséquence, **80 millions de litres d'eaux usées non traitées ou partiellement traitées sont déversés quotidiennement dans l'environnement et plus de 90% de l'eau de l'aquifère de Gaza est dangereuse pour la consommation humaine.**

4. Du fait des restrictions imposées par Israël, **les pêcheurs palestiniens perdent 1 300 tonnes de poisson par an et au moins 95% des pêcheurs de Gaza reçoivent de l'aide humanitaire internationale.** La zone de pêche autorisée est en général de seulement 3 miles (5,5 km), ce qui correspond au secteur plus pollué et moins riche en poisson, 1/6 de la zone de pêche allouée aux Palestiniens par les accords d'Oslo de 1993. Les autorités israéliennes modifient la limite de la zone de pêche plusieurs fois dans l'année et l'incertitude et la peur que ceci occasionne amènent les pêcheurs à ne pas investir financièrement dans le développement de leurs sources de subsistance. En outre, **plusieurs pêcheurs palestiniens ont été tués et des dizaines ont été blessés lorsque des bateaux militaires israéliens ont ouvert le feu sur eux pour appliquer les restrictions d'accès aux zones de pêche.** Cette situation est d'autant plus grave que l'armée intervient souvent dans des zones où la pêche est autorisée.

5. **Le blocus imposé par Israël à Gaza est illégal.** Selon le CICR (Comité international de la Croix-Rouge), « l'ensemble de la population civile de Gaza se retrouve pénalisée pour des actes dont elle ne porte aucune responsabilité. Le blocus représente donc une sanction collective imposée en violation flagrante des obligations qui incombent à Israël en vertu du droit international humanitaire. » L'ONU a elle aussi à plusieurs reprises exhorté Israël à lever les restrictions, qu'elle considère injustifiées.



➤ Consulter le rapport 2013 des représentants de l'UE sur la situation dans la bande Gaza : <http://www.eccpalestine.org/eu-heads-of-missions-report-on-gaza/>